

**Demande de subvention pour le suivi-animation de l'Opération
Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain
avec volet insalubrité « Cœur Historique de Dieppe »**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que le 26 mars 2009, le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe se prononçait en faveur de la nouvelle convention quadripartite relative à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du « Cœur Historique de Dieppe » et autorisait le Monsieur le Maire à la signer.

Cette convention prévoit notamment les nouvelles participations financières de Dieppe-Maritime en sa qualité de délégataire des aides à la pierre de l'ANAH, du Conseil Général de la Seine-Maritime et de la Ville de Dieppe.

Considérant que pour le suivi animation de l'OPAH RU :

La Ville de Dieppe s'engage à réserver 1 600 555 euros sur cinq ans soit 320 111 euros par an.

Dieppe Maritime, en sa qualité de délégataire des aides à la pierre de l'ANAH, s'engage à subventionner la Ville de Dieppe à hauteur d'un montant maximum de 450 000 euros selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 90 000 euros en 2009
- 90 000 euros en 2010
- 90 000 euros en 2011
- 90 000 euros en 2012
- 90 000 euros en 2013

Le Conseil Général de la Seine-Maritime s'engage, dans la limite de la dotation budgétaire, à subventionner la Ville de Dieppe, à hauteur de 40% d'un plafond de 61 000 euros, soit un montant de 24 400 euros par an sur cinq ans.

Considérant que d'autre part :

- Dieppe-Maritime s'est engagée, à verser pendant cinq ans, un fonds de concours annuel de 80 000 euros à la Ville de Dieppe pour soutenir l'effort de production de logements conventionnés sociaux et très sociaux engagé par la Ville.

- l'avis formulé par la commission N°6 réunie le 22 juin dernier,

Vu :

- la délibération n°29 du Conseil Municipal du 26 mars 2009 autorisant le Maire à signer la Convention quadripartite,

- la délibération N°28 du Conseil Municipal du 26 mars 2009 autorisant le Maire à signer la Convention d'attribution d'un fonds de concours de Dieppe-Maritime en faveur de la Ville de Dieppe,

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter et à signer toutes les demandes de subventions ainsi que tous les documents nécessaires à cette opération.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.